

COMPTE RENDU

Séance du 22 Juin 2026

L'an 2026 et le 22 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la SALLE COMMUNALE sous la présidence de PERRIN Marc Maire.

Présents : M. PERRIN Marc, Maire, Mmes : AUROUSSEAU Anne-Sophie, CRUCIFIX Charlène, DEVOUCOUX Valérie, LECOMTE Sara, MM : BREUGNOT François, SIROU Grégory

Excusés ayant donné procuration : Mme BESEGHER-DESPICHT Valérie à M. PERRIN Marc, M. BOULENGER Antoine à Mme AUROUSSEAU Anne-Sophie

Excusé: M. ROELANDT Alain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 15/06/2026

Date d'affichage : 15/06/2026

A été nommée secrétaire : Mme AUROUSSEAU Anne-Sophie

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature par les membres présents.

I VACANCE DU POSTE DE PREMIER ADJOINT

Suite au décès de M. Marc DANGUIS, premier adjoint, M. le Maire propose de maintenir à deux le nombre d'adjoints, comme délibéré lors de la séance du 22 mars 2026, et de procéder ainsi à l'élection d'un deuxième adjoint.

Mme Aurousseau, actuelle deuxième adjointe, prenant la place de 1ère adjointe selon l'ordre du tableau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- MAINTIENT le nombre d'adjoints à deux.
- DECIDE de procéder à l'élection d'un deuxième adjoint.

II ELECTION D'UN DEUXIEME ADJOINT

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint.

Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

M. le maire informe le conseil que M. Roelandt, excusé, s'est proposé pour le poste de 2ème adjoint et demande s'il y a d'autres candidats.

Après appel des candidatures, chaque conseiller municipal est invité à prendre part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin:

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	9
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	9
f. Majorité absolue	5

A obtenu: M. SIROU Grégory: 9 voix (neuf)

M. SIROU Grégory a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé.

III TRAVAUX EGLISE

M. le maire informe le conseil de la suite donnée aux différentes demandes de subventions. A ce jour, les subventions suivantes ont été notifiées:

ETAT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 40 %	28 463 €
Fondation du Crédit Agricole.....	12 800 €
Dotation Cantonale d'Equipement (département)	8 436 €

En attente, de la réponse de la CAMOSINE, sollicitée à hauteur de 4000 € (juillet).

Le montant total des subventions représenterait 75 % du montant des travaux (71 158.50 € HT).

Le conseil mandate M. le Maire pour signer les devis.

IV TRAVAUX LOGEMENT

Après visite du logement de l'ancienne gendarmerie (côté cour) , et après la pose de placo du plafond de la cuisine (travaux réalisés par Marc et l'employé communal) , les travaux suivants sont envisagés:

- peinture,
- remise aux normes électricité,
- changement de 2 fenêtres,
- restauration des volets (à voir avec l'employé communal).

Concernant les logements de l'ancienne gendarmerie, plusieurs points sont évoqués:

- Branchement de l'antenne TV sur le grenier
- Devis à solliciter pour l'isolation du grenier
- M. Marchal, nouveau locataire, s'est proposé pour remettre en état ses volets avec l'aide de l'employé communal.

V QUESTIONS DIVERSES

Electricité hangar: le conseil valide le devis de M. Lejault pour un montant de 2 148 € HT.

M. Sirou se propose pour installer un point d'eau à l'atelier.

Déplacement du radar pédagogique côté lieu-dit Chartot: Suite à la demande de M. Guillaume, et afin de lui permettre un plus grand accès à sa propriété, le radar serait déplacé courant juillet.

WC extérieur: en raison de la vétusté des sanitaires situés le long de la route départementale, ils seront condamnés dans l'immédiat.

Presbytère: Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, M. le maire informe le conseil qu'il a reçu une proposition d'achat en début de semaine.
Il sera traité prochainement.

Décès M. Cerfontaine (maisonnette ancienne gendarmerie): Le bail se trouve résilié de plein droit. Une réflexion est à mener sur le devenir de ce logement.

SIAEP DE Pannecière: M. le maire est interpellé sur la gestion et le fonctionnement du SIAEP depuis le renouvellement du comité syndical.
Il est proposé d'aborder ce point lors du prochain conseil en présence de M. Roelandt, vice président au SIAEP.

Pour copie conforme,
Le Maire.

